

Sleeve

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Nufarm

Tropotox^{MD} Plus 400
Herbicide Liquide

AGRICOLE

CONTIENT MCPB ET MCPA SOLUTIONS SALINES

GARANTIE:

MCPB, présent sous forme de sel de sodium ... 375 g é.a./L

MCPA, présent sous forme de sel de potassium ... 25 g é.a./L

Advertisement :

Contient l'allergène caséinate de sodium (lait).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour céréales, semis de trèfles, pâturages, maïs et pois.

No. D'HOMOLOGATION 8211

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT OCULAIRE

(4-100) Litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Tropotox^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

Irrite les yeux, **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, aliments pour les humaines ou les animaux, engrais, plantes et serres. Enlever **IMMÉDIATEMENT** tout concentré de la peau ou des yeux. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou les aires d'activité humaines (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas utiliser ce produit en zone résidentielle. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Ne pas utiliser ce produit dans les serres.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques.

Reportez-vous aux "Instructions d'utilisation" livret pour plus d'informations concernant les vêtements et équipements de protection.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits animaux sauvages.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Pour réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination résultant du ruissellement dans des milieux aquatiques peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où les sols sont perméables (par exemple, les sols sableux) et où la nappe phréatique est située près de la surface.

ENTREPOSAGE

Entreposer à des températures supérieures à 0° C. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des concentrations élevées de MCPB peuvent causer une grave irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

18-1736

Booklet

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Nufarm

Tropotox^{MD} Plus 400
Herbicide Liquide

AGRICOLE

CONTIENT MCPB ET MCPA SOLUTIONS SALINES

GARANTIE:

MCPB, présent sous forme de sel de sodium ... 375 g é.a./L

MCPA, présent sous forme de sel de potassium ... 25 g é.a./L

Advertisement :

Contient l'allergène caséinate de sodium (lait).

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Pour céréales, semis de trèfles, pâturages, maïs et pois

No. D'HOMOLOGATION 8211
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT OCULAIRE

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence
24 heures par jour
1-800-424-9300

Tropotox^{MD} est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif ou mortel en cas d'ingestion

Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières, les brouillards ou autres particules aérosols.

Irritant oculaire : Irrite les yeux, **ÉVITER TOUT CONTACT** du produit avec les yeux.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Conserver le contenant bien fermé, à l'écart des semences, aliments pour les humaines ou les animaux, engrais, plantes et serres. Enlever **IMMÉDIATEMENT** tout concentré de la peau ou des yeux. Protéger le produit du gel. Éviter que la solution de pulvérisation ne dérive sur les cultures sensibles. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et sources d'approvisionnement en eau. Laver le pulvérisateur à fond avant et après le traitement. Après l'application, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones résidentielles ou les aires d'activité humaines (maisons, chalets, écoles, aires de loisirs) est minime.

Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de l'inversion de température,

Ne pas utiliser ce produit en zone résidentielle. On entend par zone résidentielle tout endroit où des personnes, y compris les enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après sa pulvérisation. Cela inclut les terrains autour des maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les bâtiments publics ou tout autre site où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

Ne pas utiliser ce produit dans les serres.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Pulvérisateur à rampe

Si la quantité de matière active manipulée par jour est inférieure à 165 L, le port d'un vêtement à manches longues, d'un pantalon long, de chaussures et de chaussettes est requis, en plus de gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation du matériel. Selon ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour doit être inférieure à 165 L (soit 39 ha à la dose maximale de 4,25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Si la quantité de matière active manipulée par jour est supérieure à 165 L, l'utilisation d'un système fermé de chargement et de mélange, de même que le port d'une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de chaussures, de chaussettes et de gants résistant aux produits chimiques est requis, de même qu'une cabine fermée pouvant servir de barrière physique et assurer une protection respiratoire (présence d'un dispositif de filtration antipoussières ou antibrouillards et/ou de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière de protection résistante aux produits chimiques, qui assure une protection complète de

l'occupant et prévient tout contact avec les pesticides pulvérisés à l'extérieur de la cabine. Le port de gants résistant aux produits chimiques n'est pas nécessaire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ils doivent demeurer à portée de la main au moment de quitter la cabine pour effectuer des travaux d'étalonnage, d'entretien ou de nettoyage du matériel. Conformément à ces dispositions, la quantité maximale de matière active manipulée par jour ne doit pas dépasser 720 L (soit 170 ha à la dose maximale de 4,25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Traitement localisé

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Ne pas manipuler plus de 4 L de produit par jour (soit 0,9 ha à la dose maximale de 4,25 L/ha). Ces restrictions visent à réduire l'exposition de chaque travailleur. Le traitement d'une culture peut nécessiter plus d'un jour de travail et plus d'un travailleur.

Céréales, pâturages, semis de luzerne, semis de trèfle, semis de graminées et pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs) :

Une fois le produit appliqué, respecter un délai de sécurité (DS) de 12 heures avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer toute autre activité.

Maïs de grande culture :

Une fois le produit appliqué, respecter un DS de 9 jours avant d'entrer sur les sites traités pour y effectuer des activités de dépistage des organismes nuisibles.

Pour le traitement des cultures d'orge, d'avoine, de seigle, de blé, de maïs de grande culture, de pois (pois à écosser, pois de transformation, pois des champs, pois secs), des pâturages et des semis de graminées :

Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures traitées pendant une période minimum de 30 jours suivant l'application de NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pour une période minimum de 30 jours suivant l'application de NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

Pour le traitement des semis de trèfle :

Ne pas laisser les animaux en lactation brouter dans les pâturages traités pendant les 30 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage vert ni couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Sortir les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Respecter un délai avant la plantation (DAP) d'au moins 12 mois pour toutes les cultures de rotation autres que celles pour lesquelles l'utilisation du MCPA ou du MCPB est homologuée.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits animaux sauvages.

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Pour réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination résultant du ruissellement dans des milieux aquatiques peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où les sols sont perméables (par exemple, les sols sableux) et où la nappe phréatique est située près de la surface.

ENTREPOSAGE

Entreposer à des températures supérieures à 0° C. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

PREMIER SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des concentrations élevées de MCPB peuvent causer une grave irritation des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPB peuvent comprendre des troubles d'élocution,

des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Nufarm Tropotox^{MD} Plus 400 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

TEMPÉRATURE Appliquer Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide par temps chaud lorsque les plantes poussent bien. Ne pas l'appliquer durant une période de sécheresse.

MÉLANGE Pour faire un mélange uniforme, remplir la moitié de réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide. Agiter vigoureusement. Ajouter le reste de l'eau nécessaire et bien mélanger avant pulvérisation.

VOLUME DE PULVÉRISATION Munir le pulvérisation de pastilles pouvant appliquer de 150 à 200 litres d'eau par hectare, à une pression n'excédent pas 275 kPa. Avant l'emploi, calibrer le pulvérisateur afin de s'assurer que le taux d'application adéquat est obtenu.

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure à celle de la classification grossier de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

ZONES TAMPONS AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque le produit est appliqué en traitement localisé et au moyen d'un pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit doivent être aménagées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons à respecter (m) :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur :		Habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisation agricole	Pois, orge, maïs de grande culture, avoine, seigle, semis de trèfle, blé (de printemps et dur), semis de graminées, pâturages et plantules de luzerne cultivée pour la production de semences	1	1	4*

Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les rampes d'aspersion équipées d'un écran qui s'étend sur toute la longueur et jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut consulter l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles exigées pour ces produits, puis appliquer le mélange en cuve en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes (selon la classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION Utiliser le dosage requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. NE PAS DÉPASSER 4,25 L/ha. Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

NE PAS UTILISER NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE sur des cultures autres que celles qui sont recommandées ci-dessus.

Un maximum d'une application de Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide est permis par saison.

CULTURES ET TEMPS D'APPLICATION :

- CÉRÉALES** Blé, avoine, orge, seigle. Dès l'apparition de la deuxième feuille jusqu'au stade de la feuille étendard. **MAÏS DE GRANDE CULTURE** Lorsque le maïs a atteint 45 cm, mais avant la formation des soies. Une pulvérisation en jets dirigés devrait être utilisée. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.
- PÂTURAGES** Après la paissance ou la coupe, lorsque les mauvaises herbes sont à un stade plus vulnérable.
- POIS** Appliquer Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide lorsque les pois ont de trois à six feuilles déployées.

IMPORTANT : Si la pulvérisation est effectuée après ce stade, elle peut causer des dommages spécialement sur les variétés plus hâtives. Pulvériser Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide lorsque les conditions de croissance sont bonnes et que les pois ne souffrent pas de maladie ou de sécheresse.

SEMIS DE TRÈFLE Trèfles blanc sauvage, blanc hollandais, ladino, alsike et rouge. Avec ou sans culture-abri : après l'apparition de la première feuille jusqu'à l'apparition de la quatrième vraie feuille. Cultures-abri : blé, avoine, orge, voir ci-dessus. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

SEMIS DE GRAMINÉES Nufarm Tropotox Plus 400 Herbicide Liquide peut être employé au stade de 2 à 4 feuilles en utilisant une dose de pulvérisation de 2,75 L – 3,5 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et à feuilles larges. **NE PAS UTILISER LES CULTURES TRAITÉES POUR LE PÂTURAGE OU COMME FOURRAGE DANS L'ANNÉE DE L'ÉTABLISSEMENT.** Les semis de brome inerme, de brome des prés, de fétuques rouge traçante, d'alpiste roseau les Canaries, des fétuques de l'Altai, de fétuque des prés, de fétuque élevée, d'élyme étroite, d'élyme de Russie, de fléole des prés, d'agropyre à crête, d'agropyre intermédiaire, d'agropyre pubescent, d'agropyre élevé, d'agropyre grêle, d'agropyre des Rives, d'agropyre du nord, d'agropyre de l'ouest et de stipe verte.

AVIS À L'UTILISATEUR :

LIRE CE QUE SUIT AVANT L'EMPLOI DE CE PRODUIT POUR DES APPLICATIONS SPÉCIALISÉES.

Le **MODE D'EMPLOI** de l'utilisation de ce produit sur la luzerne non établie cultivée pour la production de semence a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et accepté pour l'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. lui-même n'offre aucune représentation ou garantie relativement au rendement (efficacité) et (ou) à la tolérance des cultures (phytotoxicité) de ce produit lorsqu'il est utilisé sur la luzerne non établie cultivée pour la production de semence.

En conséquence, l'utilisateur assume toutes les responsabilités et accepte la non-responsabilité de Nufarm Agriculture Inc. en ce qui a trait aux réclamations fondées sur l'efficacité et (ou) la phototoxicité relativement à l'emploi décrit pour la luzerne non établie cultivée pour la production de semence.

MODE D'EMPLOI :

Luzerne non établie cultivée pour la production de semence. (Ouest canadien seulement)

Ne pas appliquer plus d'un traitement par saison.

Appliquer entre la 3e et la 6e feuille trifoliée du plantule de luzerne, quand le chardon des champs et les autres mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade vulnérable.

TEMPS ET TAUX D'APPLICATION : Utiliser le dosage requis pour supprimer les mauvaises herbes présentes. **NE PAS DÉPASSER 4,25 L/ha.** Une pulvérisation de 150 à 200 litres d'eau par hectare est recommandée. Pulvériser lorsque la culture et les mauvaises herbes poussent bien et lorsque ces dernières sont à un stade plus vulnérable.

L'année du traitement, la vigueur de la luzerne peut être affectée, mais la culture s'en remettra et les rendements ne sont habituellement pas affectés.

MAUVAISES HERBES

Annuelles et vivaces herbe à feuilles larges

SENSIBILITÉ DES MAUVAISES HERBES À NUFARM TROPOTOX PLUS 400 HERBICIDE LIQUIDE

MAUVAISES HERBES ANNUELLES :

Pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade plantule. La résistance augmente à un stade plus avancé.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : UTILISER 2,75 L/ha

Moutarde des champs, Neslie paniculée, Vélar fausse giroflée, Tabouret des champs, Chénopode blanc.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Amarante à racine rouge, Herbe à poux, Bourse-à-pasteur, Canola spontané.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Radis sauvage, Ortie royale, Laiteron potager.

MAUVAISES HERBES VIVACES :

Pulvériser les mauvaises herbes lorsque les conditions de croissance sont bonnes au stade indiqué ci-après.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha

Chardon Vulgaire : Pulvériser dès la formation des rosettes jusqu'au début de la formation des bourgeons floraux.

Chardon Des Champs : Pour supprimer les parties érigées, pulvériser entre le moment où il atteint 15 cm et l'apparition des premiers boutons floraux.

Patience Crépue : Pulvériser les jeunes plantes au stade de la formation des rosettes.

Plantain : Pulvériser les jeunes plantes au stade de la formation des rosettes.

MAUVAISES HERBES MODÉRÉMENT SENSIBLES : UTILISER 4,25 L/ha
Suppression des parties érigées

Laiteron des champs : au stade de la formation des rosettes: pour retarder la croissance et la floraison.

Liseron des champs : au printemps pour freiner la croissance des parties érigées.

Prêle des champs : à 15 cm de hauteur.

Renoncule rampante : au printemps lorsque la croissance est vigoureuse.

Renoncule âcre : au printemps lorsque la croissance est vigoureuse.

18-1736